

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2

présenté par
Mme Dalloz**ARTICLE 44****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	250 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	250 000
SOLDE	-250 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'imposer au Gouvernement de reformater le nombre d'ambassadeurs thématiques qui est excessif.

Dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale d'outre-mer, l'Etat a institué des ambassadeurs chargés d'animer la coopération régionale et répartis par zone géographique : un pour l'océan Pacifique, un pour l'océan Indien et un pour la zone Antilles-Guyane.

Dans le rapport du Sénateur Christian COINTAT (UMP) (Loi de Finances pour 2013-Commission des Lois) ce dernier soulève la question du maintien de ces ambassadeurs thématiques.

En effet, selon ce dernier ces postes dans leur configuration actuelle ne seraient pas efficaces.

Deux solutions doivent alors être envisagées : renforcer leurs attributions et leur donner les moyens de travailler (Monsieur COINTAT s'interroge également sur la fixation à Paris de la résidence administrative de ces ambassadeurs thématiques qui disposent, comme relais local, d'un adjoint dans leur zone de compétence), ou en cas contraire envisager purement et simplement leur suppression.

En 2012, la Sénatrice centriste (UCR) de l'Orne Nathalie Goulet a soumis au vote un amendement proposant la diminution de 13 millions d'euros du budget du Quai d'Orsay en réduisant à 21 le nombre d'ambassadeurs itinérants contre 26 aujourd'hui. Cette amendement fut adopté au Sénat mais n'a pas franchi l'obstacle de la Commission Mixte Paritaire.

De même un Sénateur socialiste Richard YUNG qui a travaillé sur ce dossier des ambassadeurs thématiques. Interrogé lors d'une séance ce dernier a indiqué « *sur les 26 postes d'ambassadeurs thématiques certains ont une activité réelle. D'autres, sont plus problématiques et donnent parfois l'impression d'aider quelqu'un que le suffrage universel n'a pas voulu reconduire* »

Alors qu'actuellement nous supprimons des postes dans beaucoup de fonctions publiques, il convient d'être vigilant sur les effectifs pléthoriques d'ambassadeurs thématiques. Le ministère doit faire un effort et consentir à baisser sa dotation de 250 000 euros.

L'adoption de cet amendement, qui vise à à minorer les crédits de l'action 6 du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », enverrait un signal clair en ce sens sans entraver, par son ampleur, l'action du ministère des affaires étrangères.